Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004-240400374-20130715-D201386-DE



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2013 Publication : 17/07/2013

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 15 juillet à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS: Mmes CORDIER Fabienne, (arrivée à la question n°4), LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien (arrivé à la question n°5), DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre DISSET Jean-Marie, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES: Mme JAUBERT Sylvie et M. PARISIO Raymond.

Délibération n°2013/86

OBJET: RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LA COLLECTE, L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Monsieur Michel NICOLAO, Vice-Président, chargé de l'Environnement et des services communautaires, présente aux membres du Conseil de Communauté le rapport pour l'année 2012 relatif à la collecte, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères établi conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Conseil de Communauté, Après délibéré, A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ce document.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus Pour extrait certifié conforme.

> Le Président, M.LANFRANCHI.